Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE

ST-ETIENNE LARDEYROL

DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'AGRICULTURE

HAUTE-LOIRE

SERVICE DE L'HABITAT DE L'AMENAGEMENT DE L'URBANISME ET DE LA QUALITE DE LA CONSTRUCTION BAE

P.P.R.I.

Plan de Prévention des Risques inondation

Ruisseau de la ROUDESSE

VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE PREFECTORAL DU 19.06.2009

Plan du zonage réglementaire
Ech : 1/2000

3

Légende

Zones rouges (en zone urbaine et non-urbaine):

- R0 Zone à risques trés forts.
- R1 Zone à risques forts.

Zones bleues:

- B1 Zone à risques moyens en zone urbanisée.
- B2 Zone à risques modérés en zone urbanisées.
- B0 Zone à risques moyens en zone non urbanisées.

Définition des côtes de références.

Profil P16: n° du profil en travers.

P8 Z Ref =725.59 : Côte de référence = côte de la crue centenale majorée de + 0.30 m.